

Afin de garantir l'équité et l'intégrité du processus d'examen par groupes spéciaux, des procédures ont été élaborées pour éviter tout comportement pouvant affecter sérieusement les décisions du groupe et l'intégrité du processus. Dans ces cas, l'un ou l'autre gouvernement peut demander l'institution d'un comité pour contestation extraordinaire composé de trois anciens juges qui détermineront si les allégations sont fondées et s'il faudra instituer un nouveau groupe pour réexaminer l'affaire. Cette procédure de contestation extraordinaire n'a pas encore été utilisée.

Aucun autre accord commercial international ne prévoit, dans son mécanisme de règlement des différends, l'examen judiciaire des activités d'organismes nationaux ou l'institution de groupes spéciaux de règlement des différends ayant le pouvoir de rendre des décisions qui lient ces organismes. Comme le montre ce qui précède, les exportateurs canadiens exercent activement leur droit de recours aux mécanismes de règlement des différends.

B. La Commission mixte du commerce Canado-Américain

Les Parties ont chargé la Commission mixte du commerce canado-américain de surveiller la mise en oeuvre de l'ensemble de l'Accord. Les principaux représentants de chaque Partie à la Commission sont le membre du Cabinet ou le ministre responsable au premier chef du commerce international - soit le ministre du Commerce extérieur du Canada (l'honorable John C. Crosbie) et la Représentante au Commerce des États-Unis (l'ambassadrice Carla Hills). La Commission a tenu deux réunions en 1989: le 13 mars et le 30 novembre.

C. Groupe de travail sur les subventions et les recours commerciaux institué aux termes du Chapitre 19

Les Articles 1906 et 1907 de l'ALE prévoient une période de cinq à sept ans pour négocier des règles et disciplines plus efficaces concernant l'utilisation des subventions gouvernementales et pour élaborer un nouvel ensemble de règles concernant la détermination de prix inéquitables et les subventions gouvernementales. Depuis sa création par la Commission mixte du commerce canado-américain, le 13 mars 1989, le Groupe de travail s'est réuni au niveau technique le 4 mai et en séance plénière le 15 novembre. À la réunion du 15 novembre à Washington, les deux parties ont convenu d'adopter une approche à deux phases: une phase de préparation qui durera jusqu'à ce que les résultats du NCM soient connus, et une phase de négociations de fond qui commencera vraisemblablement au début de 1991.

Des travaux sont en cours afin de veiller à ce que la partie canadienne soit bien préparée aux négociations futures. Une étude sur l'aide accordée aux entreprises par le gouvernement fédéral américain et certains États - réalisée à contrat pour le